

TITRE DU PROJET	PROTECTION DE LA RIVIERE PENDJARI CONTRE L'ENVAISEMENT ET LA POLLUTION EN VUE D'ASSURER LA DURABILITE DE SES SERVICES ECOSYSTEMIQUES BIOLOGIQUES ET LA SUBSISTANCE DES POPULATIONS DES COMMUNES DE TANGUIETA, MATERI ET KEROU
PAYS / REGION	Vallée de la rivière Pendjari au Bénin
INSTITUTION MEMBRE PORTEUSE DU PROJET	M.E.R.V.E.I.L.L.E.S. du Monde
DOMAINE D'APPLICATION	Développement Durable, protection de la biodiversité
THEMATIQUE DE CONCENTRATION	Renforcement des capacités
MONTANT DU PROJET	63 671,00 €
CO-FINANCIERS	PNUD
Cofinancement recherché	12 510,00 €
BENEFICIAIRE	Les rivières de Tanguiéta, Matéri et Kérou
BENEFICIAIRE FINAL	la biodiversité de la rivière, les organisations de protection de la nature, les organisations paysannes et faitière, les groupements d'éleveurs etc., et toute la population des communes de Tanguiéta, Matéri et Kérou.
DEMARRAGE DU PROJET	Avril 2021
DUREE DU PROJET	24 mois

I.1 Contexte et enjeux

Le présent projet est élaboré pour la conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacées dans le cadre du PMF/FEM, mis en œuvre par le PNUD. La zone d'intervention du projet est la vallée de la rivière Pendjari dans les communes de Tanguiéta, Matéri et Kérou au Bénin.

I.2 Objectifs du programme

Il s'agit d'améliorer l'écosystème de la rivière en le protégeant contre l'envasement et la pollution à travers les mesures mécaniques et biologiques anti érosives avec la restauration de l'espèce ligneuse menacée, le *Khaya senegalensis*. Ce projet vise également à renforcer les capacités professionnelles des populations en créant dans une approche participative, les activités génératrices de revenus. La rivière offre aux visiteurs une importante vue panoramique et recèle une diversité du couvert végétal constituant une mosaïque représentative de plus d'une dizaine de formations végétales et des espèces endémiques. La préservation de la rivière est donc primordiale aussi bien pour son rôle économique qu'écologique.

Plusieurs éléments concourent actuellement au déclin de la biodiversité de cette rivière, notamment les activités agricoles, pastorales et piscicoles.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

1. Protéger la biodiversité biologique et paysagère de la rivière Pendjari par les méthodes mécaniques et biologiques anti érosives

Le suivi interne sera assuré dans le cadre du présent projet par le Directeur Exécutif d'APEENOSA ONG, et l'équipe de M.E.R.V.E.I.L.L.E.S. du Monde Bénin, en lien avec ses prérogatives en tant que responsable de la bonne marche des actions et projet de sa structure. A cet effet, il mettra en place un processus permanent de collecte et d'analyse de certaines données en vue de mesurer l'avancement du projet. Ce sera une appréciation permanente de l'exécution des actions prévues par rapport aux échéances et intrants utilisés. Ainsi, il permettra de :

- Disposer régulièrement d'information sur le travail du personnel ;
- Disposer régulièrement d'informations essentielles par rapport à l'avancement du projet, à la validité de la stratégie d'intervention et aux impacts escomptés ;
- Mesurer régulièrement l'écart entre planification et réalisation ;
- Détecter les problèmes à temps afin de réajuster la planification ;
- Repérer et corriger les anomalies dans la conduite «quotidienne» ;

Dans le cadre de ses attributions, le RSE procédera au :

- Suivi Classique : C'est le suivi du déroulement des activités du projet, l'évaluation de l'avancement et l'atteinte des résultats.
- Suivi d'effet : c'est le suivi de l'utilisation des produits du projet par les bénéficiaires et la mesure des effets positifs et négatifs qui en découlent (Importance particulière pour impact sur l'environnement, les défavorisés et les femmes).
- Suivi du contexte : C'est le suivi de l'évolution des facteurs de l'environnement (politique, social, économique) qui promeuvent ou bloque le projet. (Ce qui est très important pour les suppositions).
- Suivi du processus : Autoréflexion : comment a-t-on fait pour échouer / pour réussir. (Ce qui est très important pour le développement institutionnel / organisationnel).

1. CONTEXTE GLOBAL

- Généralités : situation géographique, milieu physique,

La Pendjari est une rivière d'Afrique de l'ouest qui coule au Burkina Faso, au Bénin, au Togo et au Ghana. Elle est un affluent du fleuve Volta auquel elle donne ses eaux en rive gauche au niveau du lac Volta. Elle prend sa source dans le massif de l'Atacora dans le département béninois de même nom. Elle est de 300 km de longueur et c'est le seul cours d'eau permanent, même s'il tarit à plusieurs endroits en saison sèche. C'est un cours d'eau assez abondant mais très irrégulier. Le débit moyen mensuel observé en mars (à l'étiage) n'atteint que 3,6 m³/s, soit 500 fois moins que le débit moyen de septembre, principal mois de crue, ce qui témoigne de sa très grande irrégularité saisonnière. Sur la durée d'observation de 16 ans, le débit mensuel minimal a été de 0 m³/s (complètement à sec), suite à son comblement et ensablement par l'érosion et les activités anthropiques telles que : l'agriculture sur brûlis, l'élevage transhumant et la pêche. L'agriculture détruit les habitats des animaux, encombre la rivière mais l'élevage transhumant et la pêche la dégrade. Les pluies dans cette zone sont de l'ordre de 1000 à 1100 mm avec des températures pouvant atteindre 40 °C. Malgré la position topographique de la vallée de cette rivière qui rend difficilement accessible aux touristes, les sols sont concrétionnés à partir de 40 cm, ce qui constitue un handicap sérieux pour le bon enracinement des plantes et justifie la force de l'érosion facilitant le comblement de la rivière. La concentration des animaux autour de la rivière est souvent élevée et propice à l'observation et prise des touristes. La faune est composée de : guépard, lycaon, l'hyène, le chacal, lions, d'hippopotames, le cobe de Buffon, le cobe Defassa, le bubale, le buffle d'Afrique dont les plus menacées sont d'éléphant d'Afrique et léopard. La végétation est variée, avec 241 espèces végétales réparties en 53 familles recensées sur l'ensemble du site et réparties entre 7 et 9

formations végétales, selon les auteurs : forêt riveraine, forêt dense sèche, forêt dense sèche, savane boisée, savane arborée, savane arbustive, savane saxicole et savane marécageuse. Les espèces végétales rencontrées sont : *Parinari congensis*, *Vitex chrysocarpa*, *Anogeissus leiocarpus*, *Diospyros mespiliformis*, *Anogeissus leiocarpus*, *Daniellia oliveri* ; *Combretum* spp, *Pterocarpus erinaceus*, *Combretum* spp, *Acacia gourmaensis*, *Crossopteryx febrifuga*, *Detarium microcarpum*, *Burkea africana*, *Terminalia macroptera*, *Mitragyna inermis*, *Acacia sieberiana* et le *Khaya senegalensis* qui est reconnu par l'UICN comme l'espèce menacée. Il existe six (05) importants groupes socioculturels : les Bialbe (65%), les Gourmantchés (23%), les Wama (7%), Peulh et les Dendi (5 %). Les touristes viennent principalement d'Europe et de la sous-région ouest-africaine (Bénin, Togo, Niger, Burkina Faso). En 2008/2009, 39 % des visiteurs étaient de nationalité française, 34 % étaient Béninois. D'autres nationalités sont également représentées (Allemands, Américains, Belges), mais en petit nombre (Emeline P. et al;2012)

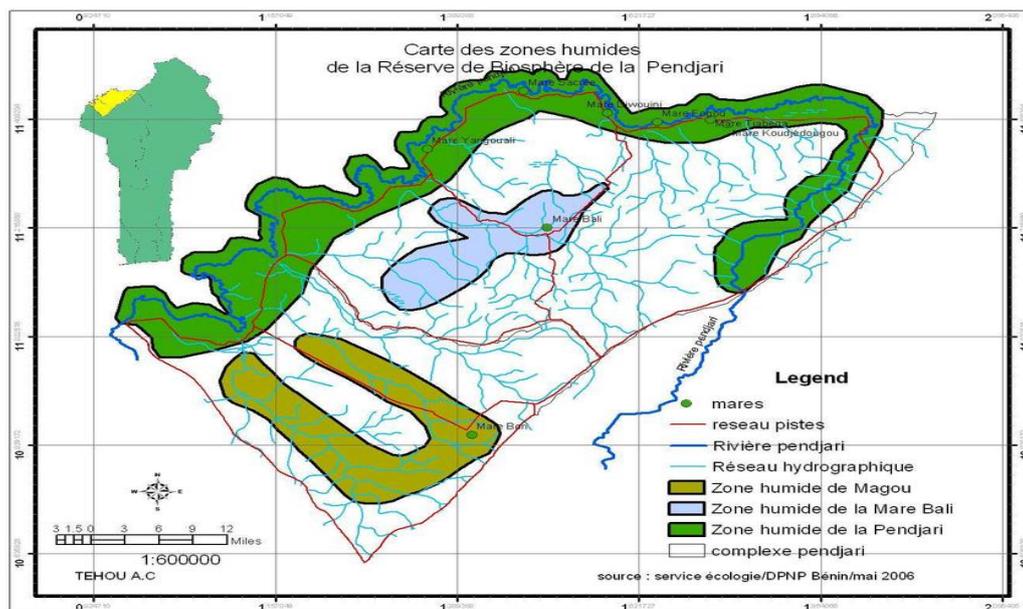


Figure1: carte hydrographique du bassin versant de la Pendjari



Figure 2 : image de l'ensablement de la rivière Pendjari

Les villages retenus dans le cadre de ce projet sont : Cotiakou, Dassari, Brignamaro. Ces villages sont respectivement des trois communes traversées par la Pendjari. Le critère de choix de ces villages est lié à leur proximité à la rivière, leur état de dégradation avancé par l'érosion hydrique qui influence sur l'ensablement de la rivière et surtout les activités anthropiques qui contribuent à la régression de la biodiversité. Aussi les autochtones de ce village sont disponibles pour accompagner les techniciens dans la réalisation et l'entretien des ouvrages mécaniques et biologiques anti érosifs.

3- PRESENTATION DE LA STRUCTURE REQUERANTE

Notre coordination internationale de structures associatives, régie par la loi du 1er juillet 1901 et ses textes d'application, est nommée « Mouvement d'Veil, de Réflexion, de Veille et d'Essaimage d'Initiatives Locales pour un Laboratoire d'Economie Solidaire-du Monde » ou par l'acronyme « **M.E.R.V.E.I.L.L.E.S. du Monde** ».

Le Mouvement s'appuie sur les **17 Objectifs du Développement Durable** et leurs **169 Sous-objectifs** dans tous les domaines qu'il couvre. **M.E.R.V.E.I.L.L.E.S. du Monde** met en place des **projets de solidarité internationale**, il a un **caractère humanitaire**. Il apporte une **aide d'urgence dans des contextes de catastrophes naturelles ou de guerre et une aide au développement** apportée à des **populations en situation de détresse ou de misère partout où il est présent dans le monde**.

Peut adhérer, toute personne physique ou morale jouissant de ses droits civiques et qui souscrit aux Statuts.

- ✓ Sont **membres adhérents collectifs**, les associations, les organisations de la société civile, les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaires, les entreprises classiques, les centres de documentation, médiathèques, structures scolaires ou encore les administrations qui en ont fait la demande, après acceptation du bureau exécutif international et ont acquitté leur cotisation
- ✓ Sont **membres adhérents individuels**, les personnes qui en ont fait la demande, après acceptation du Bureau exécutif international et ont acquitté leur cotisation ; (*Exemple : consultants, artistes, scientifiques, chercheurs, universitaires, personnalités, économistes, sociologues, anthropologues, historiens, syndicalistes, représentant des cultes, Coopératives, Ateliers de formation, Collège, lycée, Université, Associations d'Etudiants, etc.*)

APEENOSA ONG, membre du mouvement, est une association née en 2014 à partir de l'engagement d'un groupe de techniciens et spécialistes dans le domaine de sauvegarde de l'environnement, de l'aménagement et de la nutrition, avec pour mission d'œuvrer à la création de synergies pour accompagner le développement durable, équitable et participatif des couches sociales défavorisées, des associations et des communautés dans un environnement où les Ressources Naturelles sont gérées avec responsabilité.

Nom et Prénoms	Fonction/poste occupé	Qualifications	Expérience
Catherine VERNIZEAU-AKUE	Co-présidente et Coordinatrice du Bureau exécutif international	Coordination et gestion de structure	Initiatrice de l'association Merveilles du Togo en 2009, devenue M.E.R.V.E.I.L.L.E.S. du Monde en 2019
Nicodème AHO	Co-président de la représentation au Bénin, Président de l'association AJLA	Coordinateur de la représentation au Bénin, Gestion de projet	10 ans de gestion de structure associative
OUOROU BOUN <i>Sabi Yari</i>	Chargé de Projet	Ingénieur Agronome/ Agro économiste	10 ans d'expériences professionnelles dans la gestion, mise en œuvre et évaluation des projets
ISSA Abdel Azize	Chargé de Partenariat	Ingénieur Agronome/ Spécialiste en gestion durable des terres.	12 ans d'expériences professionnelles dans la Gestion durable des terres, le développement des chaînes de valeurs ajoutées
ADAM Ézéchiel	Suivi-Évaluateur	Ingénieur en statistique	05 Ans en Suivi et Évaluation des projets et Programmes
WARAPE Safouratou	Secrétaire Comptable	Licence en Comptabilité gestion	11 Ans dans la tenue de la comptabilité des projets et Programmes

3.2 Bénéficiaires directs, leur taille, leurs caractéristiques et leur structuration, tout en mettant en exergue l'aspect genre

Le groupe cible du présent projet est dans sa globalité constitué des groupements de producteurs, des pêcheurs, des éleveurs des villages ayant une topographie accidentée sur la rivière.

Ils ont été identifiés par APEENOSA ONG sur la base de critères bien déterminés dont entre autres :

- Être un village ou hameau au bord de la rivière avec une topographie accidentée et dégradée par l'érosion
- Collaborer avec APEENOSA-ONG dans le but de promouvoir des activités pour une gestion durable de la biodiversité de la rivière ;
- Accepter travailler en association avec d'autres communautés sans distinction de sexe, d'ethnie, de religion ni d'appartenance politique ;
- Être des deux sexes et accepter produire et commercialiser le miel, l'escargot, les produits de contre saison et le champignon en respectant la biodiversité pour le tourisme local ;

Les communautés ciblées sont préalablement celles dont les actions et les usages compromettent l'écosystème de la rivière.

Certaines activités, non seulement ne permettent pas d'obtenir un revenu stable et substantiel, mais elles détruisent la biodiversité et ne contribuent pas au développement local.

C'est pour cela qu'APEENOSA-ONG s'est engagé à contribuer à la restauration de la biodiversité dans la vallée de la rivière. L'ONG travaillera aussi avec les communautés à promouvoir des activités rentables, qui viennent en complément des actions antérieures menées par d'autres ONGs.

La mise en œuvre du présent projet permettra alors d'accroître les revenus des producteurs, des éleveurs et des pêcheurs, de créer des emplois, de préserver la biodiversité de la rivière et surtout permettre aux associations de participer réellement aux actions de développement de leur localité respective en lien avec la protection de la nature.

Acteurs au niveau des bénéficiaires

Communes	BENEFICIAIRES	ACTIVITES	Observations
Matéri, Tanguiéta et Kérou	Coopérative des Pêcheurs de Cotiakou, <u>Dassari</u> , Brignamaro	Production maraîcher (Légumes, tomate, piment, carotte, choux etc.)	
	Agriculteurs,	Promouvoir une agriculture sans labour	
	éleveurs,	réaliser les couloirs de passage	
	Groupement des apiculteurs	Élevage d'abeille et extraction du miel	

- Bénéficiaires indirects :

Les actions du projet impacteront indirectement la biodiversité de la rivière, les organisations de protection de la nature, les organisations paysannes et faitière, les groupements d'éleveurs etc, et toutes la population des communes de Tanguiéta, Matéri et Kérou.

4- DOMAINES FOCALUX ET PROGRAMME(S) OPERATIONNEL(S) DU FEM CIBLE(S)

Les actions du projet intégreront le domaine de la Biodiversité, et des changements climatiques à travers l'aménagement des espaces et la restauration des terres dégradées, la valorisation des ressources naturelles. C'est aussi le développement d'activité écologiquement viable et durable (**apiculture, production de plantes médicinale, reboisement, production de plants, maraichage, la production de champignons, et l'élevage des escargots etc.**).

Le présent projet reste dans un contexte de protection globale des ressources à travers des actions qui riment parfaitement avec les objectifs des PMF/FEM. Mieux les impacts s'inscrivent dans un processus de protection et de pérennisation, avec comme acteurs importants les communautés qui s'engagent désormais à consolider les acquis et s'investissent dans la durabilité.

5- JUSTIFICATION

L'économie dans le bassin versant de la Pendjari, repose principalement sur le secteur primaire, dominé par une agriculture à faibles rendements très dépendante des aléas climatiques et pratiquée sur des sols souvent pauvres et fragiles. Dans ces conditions, la rivière offre un potentiel considérable pour le développement d'activités agricoles et pastorales dont il est l'un des principaux supports bien que la répartition spatio-temporelle des pluies n'est pas souvent satisfaisante d'une année à l'autre. L'environnement dans ce milieu subit une forte pression anthropique qui touche non seulement la biodiversité traditionnellement fragile, mais aussi les parties géographiques généralement considérées comme les plus favorables aux activités socio-économiques. La ruée vers les berges de la rivière s'est traduite par la destruction des formations ripicoles diverses. A titre d'exemple, World Resources Institute avance un taux annuel de régression des forêts ripicoles aux berges de la rivière Pendjari à 1,4 %.

Le bassin versant de la Pendjari abrite une population de plus de 30.000 riverains avec 14 000 habitants au km², dont l'essentiel des activités économiques est étroitement lié à l'existence de la rivière. Elle subit le phénomène de dégradation de son écosystème à cause de l'accélération, ces dernières années de l'ensablement, engendré par l'érosion hydrique associés au surpâturage, à l'agriculture itinérante sur brûlis, à la chasse, à la pêche et à une mortalité importante des ligneux, ont favorisé la migration de certaines espèces de la faune sauvage et aquatique. Dans cette rivière, traditionnelle d'élevage, la capacité de charge des pâturages est dans de nombreux cas largement dépassée et les effets de la concentration des troupeaux autour des points d'eau encore permanents sont très dévastateurs (Sinsin et al, 2003).

C'est dans ce contexte, qu'est né ce projet de lutte contre l'ensablement dans la rivière Pendjari, initié par le Programme des Nations Unies pour le Développement et financé avec l'appui du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM). L'objectif du projet soumis au FEM est de **restaurer l'écosystème de la rivière à travers les mesures mécaniques et biologiques anti érosives tout en développant les activités génératrices de revenus au profit des populations usagères**. Cet objectif converge à l'un des résultats attendus du PNUD qui est : La **Conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacées dans la Réserve de Biosphère de la Pendjari**. En outre, les actions d'aménagement mécaniques et biologiques visent en particulier la protection de l'écosystème de la rivière et des espèces de faunes et flores menacées. C'est ainsi qu'au regard du rôle que joue la biodiversité dans le maintien du régime des cours d'eau, l'Administration coloniale à travers

le décret du 4 juillet 1935, avait interdit tout défrichement, sauf autorisation spéciale et motivée, dans des bandes de dix (10) mètres de large situées de part et d'autre du lit des cours d'eau, Par la suite, d'autres textes de lois ont été adoptés au Bénin en matière de protection des écosystèmes des cours d'eau, Il s'agit essentiellement de la loi n°87-014 du 21 septembre 1987 en matière de biodiversité au Bénin, Le présent projet qui s'intitule «**Protection de la rivière Pendjari contre l'envasement et la pollution en vue d'assurer la durabilité de ses services écosystémiques biologiques et la subsistance des populations des communes de Tanguiéta, Matéri et Kérou** » permettra de restaurer de façon participative avec les communautés locales, la biodiversité de la rivière Pendjari.

6. OBJECTIFS DU PROJET

6.1 Objectifs du projet.

« Restaurer l'écosystème de la rivière tout en développant les activités génératrices de revenus de la population usagère des communes de Tanguiéta, Matéri et Kérou en 24 mois.»

La rivière Pendjari perd considérablement sa biodiversité du fait des actions anthropiques qui la comblent occasionnant la migration et la disparition de certaines espèces menacées de la flore et faune. Aussi, cette rivière traverse la biosphère de la Pendjari qui contribue à travers le tourisme local et international, à l'amélioration des recettes de l'Etat. Il urge de restaurer et protéger la biodiversité de cette rivière à travers les mesures mécaniques et biologiques anti érosives retenues avec les autochtones. Le projet prévoit également développer les activités génératrices de revenus dans les communes qui se partagent cette rivière pour limiter la pression anthropique sur les ressources naturelles. Ce mode de gouvernance se présente à trois niveaux :

6.2 Relations entre les objectifs de votre projet et les thèmes ou domaines évoqués liés aux FEM

S1. Protéger la biodiversité biologique et paysagère de la rivière Pendjari par les méthodes mécaniques et biologiques anti érosives

Pour restaurer et conserver la biodiversité biologique et paysagère de la rivière Pendjari dégradée suite à l'érosion hydrique occasionnant l'ensablement de la rivière avec la perte de la flore et la faune aquatique, sauvage et aviaire ; il faut arrêter l'érosion par les ouvrages mécaniques tels que les digues, seuils d'épandage et aussi biologique avec le reboisement de *khaya senegalensis* qui est une espèce ligneuse menacée. Le projet prévoit également aussi une agriculture sans labour pour limiter l'accélération de l'érosion dans cette rivière. Ainsi, l'écosystème et la biodiversité de cette rivière va progressivement se restaurer.

S2. Réduire la pression anthropique sur les ressources naturelles à travers le développement des activités génératrices de revenus.

Le projet prévoit dans sa ligne, l'accompagnement des acteurs qui dégradent de par leurs activités l'écosystème et la biodiversité de la rivière en développant certaines activités génératrices de revenus telles que la production et la commercialisation d'escargot, de miel, de feuilles fraîches de baobab, de

poudre séchée de baobab, les produits maraichers biologiques et de champignons. Ces produits sont également appréciés par les touristes.

S3. Mettre en place des stratégies de pérennisation des acquis du projet

La pérennisation des acquis du projet exige la mise en place d'un comité d'entretien et de réhabilitation des ouvrages réalisés. De plus, ce comité constitué des différents groupes professionnels, des touristes locaux et des techniciens de l'ONG va réduire les activités accélérant le comblement de la rivière à travers des techniques intelligente d'utilisation de la terre telle l'agriculture avec zéro labour.

7. Résultats attendus du projet en lien avec le contexte global du PMF/FEM

Résultat 1 : La biodiversité biologique et paysagère de la rivière Pendjari s'est reconstituée grâce aux mesures mécaniques et biologiques anti érosives de lutte contre son ensablement.

Résultat 2 : La pression anthropique sur les ressources naturelles a considérablement baissé grâce à l'orientation et appui des autochtones vers les activités génératrices de revenus qui protègent la biodiversité de cette rivière.

Résultat 3 : Les acquis du projet sont pérennisés grâce à La mise en place d'une stratégie de durabilité des actions

Activités

☞ Activités de la phase de démarrage

➤ Plaidoyer auprès des autorités locales.

Une mission conjointe d'APENOSSA ONG sera organisée pour un plaidoyer auprès des autorités locales. Ceci sera nécessaire au démarrage des activités pour informer et obtenir l'adhésion des différents responsables au niveau local (élus locaux) services déconcentrés de l'État, et régional (préfecture et administration forestière. Il s'agira d'une mission retour (*ces structures ayant été mises à contribution au cours de la phase d'élaboration du projet*) pour rendre compte du processus d'aboutissement du projet, recueillir leur soutien et leur appui pour des interventions éventuelles dans le processus. Cette démarche vise à faciliter l'appropriation du processus par les acteurs afin de faciliter les échanges avec l'équipe du projet pour la mise en œuvre des activités. Au cours de cette mission, leur implication dans le processus sera clarifiée et la fiche technique du projet ainsi que le planning des activités leur seront présentés et remis.

➤ Cérémonie lancement.

Pour assurer l'implication de tous, dans le processus de mise en œuvre du projet, il sera organisé une cérémonie de remise des contrats pour ONG au PNUD, en présence des acteurs (les bénéficiaires, l'administration locale et de l'ABCB etc), s'en suivra sur le terrain des actions d'information et de sensibilisation.

ACTIVITES EN LIENS AVEC LES RESULTATS

R1. La biodiversité biologique et paysagère de la rivière Pendjari est reconstituée grâce aux mesures mécaniques et biologiques anti érosives de lutte contre son ensablement.

La restauration de la biodiversité dans le bassin versant de la rivière par les mesures anti érosives mécaniques et biologique pour arrêter l'ensablement passe par la visualisation des communes qui sont traversées par la rivière. Un spécialiste du domaine sera associé et ensemble avec L'ONG pour faire des transects sur les points d'eau permanent en vue d'identifier les aménagements nécessaires. Ensuite les séances d'information et de sensibilisation seront faites aux populations sur le phénomène de l'érosion et la perte considérable de la biodiversité. En outre, la nature des mesures antiérosives sera retenue. Ces mesures et le reboisement du *khaya senegalensis* seront menés, adoptés et poursuivis sur la base de l'engagement volontaire des usagers de la rivière. A cet effet, une convention de réalisation des ouvrages avec les bénéficiaires sera établie pour définir les responsabilités des parties concernées. Enfin, les ouvrages retenus seront réalisés et un suivi périodique sera fait sur les sites pour évaluer l'impact de ces mesures sur la biodiversité.

R2. La pression anthropique sur les ressources naturelles va considérablement baisser grâce à l'orientation et à l'appui des autochtones vers les activités génératrices de revenus qui protègent la biodiversité de cette rivière.

Dans une démarche de valorisation des compétences au niveau local, des contrats de prestations avec les communautés à la base seront établis. Ainsi ils peuvent produire et vendre du miel, des champignons et l'escargot qui sont des produits très appréciés par les touristes locaux et internationaux. Il s'agit d'accompagner les usagers dans la consolidation des acquis en termes d'activités génératrices de revenus (AGR) qui ne compromettent pas la biodiversité de la rivière. Les formations seront également faites aux producteurs sur l'agriculture avec zéro labour qui limite les effets de l'érosion.

R3. Les acquis du projet seront pérennisés grâce à La mise en place d'une stratégie de durabilité des actions

La mise en place d'un comité multi-acteurs de la gestion des acquis du projet sur la rivière est très importante pour assurer la durabilité du projet et la gestion durable du site. Le comité inclura des personnes qui travaillent dans la restauration de l'écosystème de la rivière et qui vivent en permanence dans la zone. Elles contribueront ainsi à la surveillance communautaire du site contre l'ensablement de la rivière.

Voir Annexe TBL B1

8. PLAN D'EVALUATION ET DE DURABILITE DU PROJET

- **les procédures de suivi et d'évaluation interne et/ou externe;**

Les promoteurs de la présente action, à savoir M.E.R.V.E.I.L.L.E.S. du Monde et l'Ong APEENOSA, assureront le suivi interne et le suivi externe sera assuré par l'équipe de l'UGP/PEM/FEM.

Le suivi interne

Le suivi interne sera assuré dans le cadre du présent projet par le Directeur Exécutif d'APEENOSA ONG, en lien avec ses prérogatives en tant que responsable de la bonne marche des actions et projet de

sa structure. A cet effet, il mettra en place un processus permanent de collecte et d'analyse de certaines données en vue de mesurer l'avancement du projet. Ce sera une appréciation permanente de l'exécution des actions prévues par rapport aux échéances et intrants utilisés. Ainsi, il permettra de :

- Disposer régulièrement d'information sur le travail du personnel ;
- Disposer régulièrement d'informations essentielles par rapport à l'avancement du projet, à la validité de la stratégie d'intervention et aux impacts escomptés ;
- Mesurer régulièrement l'écart entre planification et réalisation ;
- Détecter les problèmes à temps afin de réajuster la planification ;
- Repérer et corriger les anomalies dans la conduite «quotidienne» ;

Dans le cadre de ses attributions, le RSE procédera au :

- ☞ **Suivi Classique** : C'est le suivi du déroulement des activités du projet, l'évaluation de l'avancement et l'atteinte des résultats.
- ☞ **Suivi d'effet** : c'est le suivi de l'utilisation des produits du projet par les bénéficiaires et la mesure des effets positifs et négatifs qui en découlent (Importance particulière pour impact sur l'environnement, les défavorisés et les femmes).
- ☞ **Suivi du contexte** : C'est le suivi de l'évolution des facteurs de l'environnement (politique, social, économique) qui promeuvent ou bloque le projet. (Ce qui est très important pour les suppositions).
- ☞ **Suivi du processus** : Autoréflexion : comment a-t-on fait pour échouer / pour réussir. (Ce qui est très important pour le développement institutionnel / organisationnel).

L'évaluation interne

L'évaluation de la présente action sera participative avec le comité de gestion mis en place et consistera en une investigation systématique de la valeur des activités, résultats, objectif, impacts et même de notre stratégie d'intervention ; elle se fera à deux niveaux et deux fois au cours du projet.

Niveaux d'évaluation

Afin d'assurer une mise en œuvre efficace des activités, un mécanisme de suivi-évaluation est mis en place à deux niveaux.

- **Au premier niveau**, les structures partenaires sont amenées à auto évaluer les activités qui leur auraient été attribuées dans le cadre de ce partenariat et dans le cadre de la collaboration avec l'équipe de gestion du projet.
- **Le deuxième niveau**, est celui de l'équipe de gestion du projet à travers le responsable ayant à charge le suivi – évaluation de l'action.

A chacun de ces niveaux, un certain nombre d'outils seront utilisés dont entre autre, les plannings d'activités, le cadre logique de l'action en cours d'exécution, les fiches de collecte de données, la grille de lecture des indicateurs et effets élaborés avec le concours du responsable en charge du suivi évaluation ou suivant recommandation du PMF/FEM.

Des rapports trimestriels seront élaborés pour les besoins des parties prenantes.

Fréquence d'évaluation

Deux évaluations seront réalisées au cours de ce projet ; l'une au début, à travers l'étude référentielle de base et l'autre à posteriori.

L'évaluation au début se fera au démarrage du projet à travers l'étude référentielle de base. Elle permettra de renseigner l'équipe de gestion sur les données statistiques à prendre en compte en vue de l'atteinte des résultats.

L'évaluation à posteriori se fera à la fin du projet (au cours du dernier mois) et permettra d'apprécier l'efficacité (atteinte des résultats escomptés et des objectifs fixés), la signifiante (c'est la vérification de

la durabilité / pérennité des mesures / produits du projet.) ainsi que l'efficacité (rapport coût / résultat du projet).

Durabilité du projet

Durabilité au plan écologique

12 Les ouvrages anti érosifs installés et les activités génératrices de revenus développées qui réduisent la pression anthropique sur la biodiversité permettront de reconstituer l'écosystème et la biodiversité dans la rivière. Ces actions rejoignent les perspectives de développement durable qui exigent de mettre en valeur à travers le développement d'une filière marchande ou certaines actions environnementales qui conservent et améliorent la biodiversité et la dégradation anthropique. Ces actions sont justifiées par la recherche d'alternatives économiques sur lesquelles peuvent s'appuyer les populations locales afin de limiter la pression sur ces écosystèmes et la biodiversité de la rivière.

Durabilité au plan financier

Les expériences se sont multipliées depuis une quinzaine d'années, si bien que, même si tous s'accordent à considérer que les revenus de la valorisation sont très faibles par rapport à ceux issus des pratiques impliquant l'exploitation de la biodiversité (agriculture itinérante sur brûlis, la chasse, l'élevage transhumant et la pêche etc.), il est possible de trouver des exemples décevants et d'autres plus prometteurs. De ce constat mitigé sont nées deux tendances. Pour certains, la lenteur avec laquelle ces activités permettent de limiter les pressions sur la biodiversité et l'écosystème justifie aujourd'hui le recours à des pratiques plus directes de paiements des services environnementaux (contrat de conservation par exemple). Pour d'autres, au contraire, la promotion de ces filières de valorisation devrait permettre un développement local endogène plus important que par les paiements directs. Au lieu de les délaisser, il convient plutôt d'identifier les mécanismes permettant de rendre effectives et durables ces activités de valorisation de la biodiversité dans le bassin versant de la rivière comme la production et commercialisation de miel, de poisson, de feuilles fraîches de baobab, des produits maraichers, escargot et champignon.

Traditionnellement, les populations ont recours à l'api-cueillette, au ramassage de champignon et escargot lors des activités de cueillette et de chasse. Cependant cette technique traditionnelle ne respecte aucune norme. Le rendement de l'exploitant est aussi très aléatoire parce que la taille des rayons varie d'un endroit à un autre, la production ainsi obtenue tient compte aussi de ce paramètre. Les enquêtes ont montré que le rendement moyen avoisine les 15 litres/an pour le miel, 45 kg/an pour l'escargot et 25 kg/an pour le champignon. Le revenu annuel des exploitants de miel, champignon et escargot des communes de Tanguiéta, Matéri et Kérou varie beaucoup selon le type d'exploitant.

Pour ce qui est de la structuration de ces filières, la production de la localité est généralement vendue dans les marchés locaux. Des collecteurs venant de Parakou centre de Cotonou et même de l'international. Il peut s'agir de collecteurs professionnels ou bien de collecteurs occasionnels. Le circuit du produit est court pour ces produits provenant généralement des cueilleurs et ramasseurs. Ils sont vendus par ces derniers sur les marchés locaux, aux membres de leurs communautés ou bien collectés par des intermédiaires. En outre, l'acheminement des produits vers les consommateurs finaux peut se faire à travers les marchés locaux s'il s'agit de consommateurs ruraux, et à travers les intermédiaires s'il s'agit de consommateurs urbains et touristes.

Durabilité au plan social

L'avènement du présent projet constitue en lui-même un facteur de rapprochement des groupements des différents usagers intervenant dans cette aire géographique. Elle développera au niveau des structures cibles l'aptitude à collaborer pour plus d'impact dans les actions.

Les séances de sensibilisation et les formations induiront à coup sûr un changement positif de comportement puisque désormais, les groupements percevront la nécessité de disposer de documents fondamentaux, ce qui leur permettra de saisir l'opportunité des institutions de micro finance ou de l'État et aussi pourra générer à terme un effet d'entraînement qui se traduira par l'adhésion d'autres personnes à ces groupements ou encore la création d'autres groupements. L'adoption de nouvelles pratiques modernes à l'issue des différentes sessions de renforcement de capacités permettra l'alternance de l'apiculture, héliiculture et la myciculture avec les autres activités de production agricoles et du petit commerce. Ce qui permettra une amélioration très sensible du pouvoir d'achat des acteurs et par conséquent des ménages qui disposeront ainsi de ressources nécessaires et suffisantes pour la prise en charge médicale et scolaire des enfants.

Par ailleurs, la connaissance par les communautés des différentes dispositions législatives et réglementaires en matière de protection des ressources naturelles permettra aux bénéficiaires d'adopter un comportement favorable à la préservation de la biodiversité.

La dynamisation des groupements à travers la présente action et le renforcement de leurs capacités à travers les formations, les démonstrations et les visites d'échange, leur permettra d'acquérir de nouvelles connaissances afin de développer des aptitudes nouvelles à agir de manière proactive dans leur milieu pour le succès de leurs activités.

9. GESTION : STRATEGIE ET ORGANISATION

9.1 Duré du projet

Le présent projet dans sa mise en œuvre durera 24 mois, à partir de la date de démarrage des activités.

9.2 Méthode d'APEENOSA ONG dans la mise en œuvre et les raisons motivant le choix de la méthodologie proposée

La méthode de mise en œuvre est la **Démarche Participative Multicritère** (DPM) qui repose sur une approche de "**faire faire**" et "**faire tout seul**". La DPM ouvre le débat à un nombre important de parties prenantes et offre la possibilité d'exploiter l'ensemble des idées émises par les cibles afin de dynamiser la réflexion, stimuler l'imagination et enrichir l'éventail des possibilités.

Le "**faire faire**" consiste à transférer les connaissances aux cibles par elles-mêmes en vue d'aboutir au "**faire tout seul**", c'est-à-dire l'autonomisation des cibles pour une pérennisation des acquis.

Le choix de cette méthode repose sur un principe : " le processus du développement durable ne serait réalité que si les communautés développent par elles-mêmes des compétences en vue d'une action proactive dans leurs milieux" ; il faut alors les y amener et ainsi nous avons opté pour "**apprendre à pêcher**" au lieu de "**donner du poisson**". Nous aboutirons alors à l'issue de notre action à une autonomisation des groupements pour le mieux-être social des ménages.

8.3 Description de la participation et du rôle des différents acteurs et parties prenantes (partenaire(s) local (aux), groupes cibles, autorités locales, etc.) dans l'action et les raisons pour lesquelles ces rôles leurs ont été assignés;

Les acteurs clés que sont : le comité de Gestion, les usages (groupement de femme, producteurs, éleveurs, chasseurs, pêcheurs, chef traditionnels et religieux etc.) Intervenant dans ce processus en dehors des prestataires de service sont : les partenaires technique et financier, les autorités administratives, les élus et les relais communautaires des zones d'intervention du projet.

Les partenaires

Chaque partenaire aura pour mission principale d'appuyer l'équipe de gestion du projet dans la mise en œuvre des activités dans les communes d'intervention : Tanguiéta, Matéri et Kérou Il facilitera à cet

effet la mobilisation des cibles et mettra en œuvre les différentes activités liées à l'organisation des différentes séances prévues avec les consultants et autres prestataires de service.

Les autorités locales

Elles sont représentées par les autorités communales et des services déconcentrés de l'État (DDAEP, ATDA, Centre social, gendarmerie) impliqués dans le processus. Elles interviendront dans la mise en œuvre de la présente action par leurs participations aux différentes séances de travail, la présentation de communication au cours des séances, la mise à disposition de l'équipe du projet des documents éventuels en vue de documentation de l'action...

14

L'équipe de gestion du projet

C'est l'équipe de pilotage du projet. Avec à sa tête le Coordonnateur (DE APEENOSA ONG), elle aura pour mission principale de coordonner la mise en œuvre effective des activités prévues, l'atteinte des résultats et des objectifs fixés.

Il est composé de :

- **Un chargé de projet/ chef programme de l'ONG** : Il assure la conduite des opérations et du suivi du projet sous la supervision du Directeur Exécutive de l'ONG (coordonnateur des actions).
- **Un(e) secrétaire/Comptable** : Il/elle assure la réception, le traitement et l'expédition des courriers. Il a également à sa charge la gestion des opérations comptables (*il/elle est prise en charge en partie par le projet*).
- **Un animateur de projet / Relais communautaires** : il où ils a ou ont pour tâche principale, d'assurer la bonne mise en œuvre des actions du projet sur le terrain. Il accompagne les acteurs dans la mise en œuvre des objectifs du projet et rend compte de ses activités. Il s'appuie sur les comités de gestion pour la bonne exécution de sa mission (*il/elle est prise en charge par le projet*)
- **Principaux moyens proposés pour la mise en œuvre de l'action (équipement, matériel et fournitures à acquérir ou à louer);**
 - une moto à acheter par le projet
 - Un GPS
 - Laptop

10. STRATEGIE DE COMMUNICATION / VISIBILITE / GESTION DES CONNAISSANCES

10.1. Stratégie d'information, d'éducation et de communication.

Ici, il s'agira de passer des émissions de sensibilisation en Biali, les Gourman, Wama, Peulh, Bariba et le Dendi sur les ondes des radios communautaires, et les thèmes suivants seront débattus :

- La présentation du projet de restauration, protection de la biodiversité de la rivière Pendjari.
- Enjeux sur la durabilité des écosystèmes de cette rivière.
- Rappel des activités déjà faits et les avis sur les nouvelles
- Rôles et responsabilité de chaque acteur (comités de pilotage, de gestion, usagers etc)
- Gestion durable de la biodiversité de la rivière
- L'importance de la rivière et son rôle dans l'environnement;
- L'émission bilan.

Au total, il y aura huit (08) diffusions soit une (1) par mois pendant 8 mois. Un contrat sera établi entre les responsables d'APEENOSA ONG et ceux de la radio communautaire.

Dans une démarche visant à asseoir une politique de marketing et à donner de la valeur à nos produits, il sera procédé à la définition d'un label sur nos produits. Des actions de vente de produits miel, escargots, de poudre séchée de baobab et champignons seront entreprises tout au long du projet à travers la participation à des foires agricoles et aux expositions dans des boutiques et pharmacies de la place.

10.2. Les éléments à mettre en œuvre pour la visibilité du projet

Un plan de communication adéquat (en fonction de la taille du projet et de l'importance de son volet infrastructures) sera élaboré pour mettre en valeur l'origine des financements du projet. Cette communication concernera, selon les cas, les actions suivantes : les panneaux de signalisation des sites, une cérémonie de remise des équipements aux apiculteurs, héliculteurs et aux mycicultures sera organisée de façon officielle aussi, l'inscription de logos sur les infrastructures et équipements financés par le PNUD/SGP/PMF/FEM/2021, les émissions et annonces radio et des articles de presse, etc.

Par ailleurs des enseignes et des plaques seront fabriquées et elles porteront le logo de Fonds Environnemental Mondial (FEM) et du promoteur pour identifier tous les sites. A l'intérieur des sites, les réalisations et les équipements vont porter le sigle PNUD/SGP/FEM/2021.

Une cérémonie de lancement des activités du Projet sera organisée.

10.3. Stratégie de gestion des connaissances :

Toutes les étapes de réalisation des activités du projet seront filmées (photographie). Les leçons tirées et les meilleures pratiques seront consignées sous forme de dépliants et publiés dans la presse (radio, télévision, presse écrite) et sur support magnétique (vidéo). Un documentaire sera réalisé mettant en relief les meilleures pratiques et leçons tirées du projet.

11. BUDGET

Les montants ci-après sont ceux de groupe d'activités prévues.

- Activité 1 : Sensibilisation/Animation pour la valorisation des ressources naturelles et équipement : 7144 €
- Activité 2 : Renforcement des capacités : 7 949 €
- Activité 3 : Fonds d'Appui à l'Environnement et au Développement : 4 560 €
- Activité 4 : Visibilité/Communication : 3420 €
- Activité 5 : Suivi et évaluation : 3420 €
- Activité 6 : Appui institutionnel : 5130 €

Voir Annexe TBL B3

11.2. Contribution de la population :

La contribution des populations est :

11.3. Méthode de mobilisation de la contribution des bénéficiaires directs (quand, comment, par qui)

La contribution des bénéficiaires directs sera mobilisée avant le démarrage des activités du projet pour ce qui concerne les sites par le demandeur APEENOSA ONG; au cours de déroulement des activités du projet pour les activités d'enrichissement (toutes les étapes), la fabrication des ruches et leurs installations, l'entretien des sites, la récolte et la commercialisation du miel.

11.4. Paiement de l'aspect formation :

Trois (03) types de formation sont prévus au cours du déroulement du projet. Les coûts afférents à ces activités sont :

- Formation en technique d'apiculture moderne et pépinière :
- Formation en gestion associative :
- Formation en production de plants forestiers : Formation en AGR :
Pour un coût global de 7949 €

11.5. Visibilité/communication/identification et gestion des connaissances (documentation des meilleures expériences...)

Les actions de visibilité concernent :

- Cérémonie de remise officiel d'équipement ;
- Plaques d'identification des sites ;
- Émissions radiophoniques de sensibilisation ;
- Documentaires sur les meilleures pratiques et leçons ;
Pour un coût total de 3 420 €

11.6. Suivi évaluation : (évaluation participative à mi-parcours et évaluation externe finale)

Deux évaluations de la mise en œuvre des activités du projet seront effectuées et un audit des comptes du projet. Les coûts afférents à ces activités sont :

- Évaluation externe finale : 912 €

11.7. Appui institutionnel (frais de bureau, de rapports...)

Les frais de l'appui institutionnels concernent : 5130 €

11.8. Coûts de l'information de base concernant la communauté, la situation environnementale (en rapport avec les critères du FEM) : avant le début des activités. Ces données serviront pour élaborer les indicateurs

Ces coûts s'élèvent à : 1 216 €

11.8. Possibilités de cofinancements ou de partenariat avec le secteur privé.

APEENOSA ONG contribuera à hauteur de 8,98 % du budget total du projet. Soit : 6 754 €

Les bénéficiaires participeront également pour 5,74% du budget du projet. Soit : 1 910 €

MERVEILLE DU MONDE participera pour 19,75% du budget du projet. Soit : 13 510 € dont 1 000 € en Fond propre

11.9. Si le financement est complémentaire, préciser le montant réclamé au PMF/FEM, et l'accord des autres bailleurs.

Montant PNUD PMF/FEM : 41 495 €

11.10. Montrer si le projet a déjà bénéficié de l'appui d'un autre bailleur dans ce domaine, le montant, la date et la situation actuelle des financements reçus avant l'arrivée du PMF/FEM.

Le projet n'a pas bénéficié d'un appui d'un autre partenaire dans ce domaine.

Mode de gestion de la subvention (par qui, comment). Un compte spécial doit être ouvert le moment venu

La gestion administrative sera faite de la manière suivante en observant les dispositions prévues par les textes fondamentaux de l'association en conformité avec la législation en vigueur au Bénin relative au travail et les règles et principes de l'Accord en étroite collaboration entre la représentation M.E.R.V.E.I.L.L.E.S. du Monde Bénin et APEENOSA ONG.

Tout employé du projet doit détenir un contrat de travail signé par le Chargé de Projet. Ces contrats de travail varient selon le type de personnel employé. Ledit contrat de travail doit obligatoirement comporter les mentions suivantes : l'état civil de l'agent - l'objet du contrat - la désignation du lieu de travail - la durée de la période d'essai - le salaire et les avantages liés au poste - la juridiction compétente en cas de litige - la durée de travail hebdomadaire - un cahier de charges est annexé au contrat de travail de tout agent.

Au cas où l'exécution d'une activité requiert une expertise externe, un appel d'offres de consultation sera lancé. Le consultant est une personne engagée pour exercer des fonctions relatives à une activité spécifique n'ayant pas d'autres responsabilités au sein de la représentation M.E.R.V.E.I.L.L.E.S. du Monde/Bénin et APEENOSA ONG. Ce sont des techniciens, des personnes de formation spéciale ou des chercheurs. Les consultants sont rémunérés sur la base de stipulations contractuelles. Leurs honoraires prennent en compte toutes les charges inhérentes à la réalisation des tâches contractuelles. Ils sont fixés d'accords partis et ne doivent pas dépasser le maximum du barème des salaires payables au Bénin pour cette catégorie d'emploi.

Les membres des groupements mis en place peuvent effectuer des missions (internes et externes) dans la réalisation du projet. Ils reçoivent les indemnités de séjour pour ladite mission, notamment les frais de transport, de logement et restauration. Hormis les indemnités de repas, les autres frais doivent être justifiés au retour. Il ne sera pas payé de perdièm à l'agent si la mission n'a pas été effectuée dans une localité située à au moins soixante-dix (70) kilomètres.

Les avances de frais de mission sont faites à quatre-vingt pour cent (80%). Les vingt pour cent (20%) restant ne seront payés qu'au retour, contre dépôt d'un rapport de mission au Secrétariat et c'est en retour que celui-ci reçoit le paiement des vingt pour cent (20%) restant.

Toute facture est réceptionnée par le Secrétariat/Comptabilité qui l'enregistre dans un registre "Courrier arrivée". Le Secrétariat/Comptabilité transmet les factures au Chargé de Projet qui les vise. La Comptabilité traite toutes les factures en effectuant les opérations y afférent. Il établit une proposition qu'il adresse au Chargé de Projet. Cette proposition consiste à soumettre les listes des factures échues au Chargé de Projet qui décide de l'opportunité de leur règlement, en fonction de la situation de trésorerie et en usant de son pouvoir discrétionnaire. Le Comptable procède au traitement des dossiers suivant l'orthodoxie financière. Les références d'enregistrement des factures et leur règlement figurent dans les libellés mentionnés sur les journaux et les comptes.

En matière d'opération de trésorerie, les opérations bancaires et de caisse seront faits selon l'approche décaissement suivant les résultats.

Le système comptable mis en place par la représentation M.E.R.V.E.I.L.L.E.S. du Monde/Bénin et APEENOSA ONG, consiste à enregistrer les dépenses et les recettes dans des journaux de banques ou de caisse selon le cas. Ces enregistrements dans les différents journaux sont, ensuite, ventilés dans un journal général selon la nomenclature des comptes du plan comptable de l'organisation.

La comptabilité est tenue selon les normes nationales et internationales généralement admises notamment le Plan SYSCOAHAHA Révisé.

A cet effet, les enregistrements sont faits selon le principe de la partie double.

Les rapports financiers rédigés par le comptable sont obligatoirement soumis à la signature du Chargé de Projet avant leur envoi aux partenaires. Il en répond en tant que premier Responsable de l'Organisation.

Outre les rapports financiers trimestriels du projet à adresser aux partenaires, le Comptable élabore un rapport financier annuel du projet qui doit être certifié par un cabinet d'expertise agréé à la fin du projet.

La passation des marchés au sein de la représentation M.E.R.V.E.I.L.L.E.S. du Monde Bénin et APEENOSA ONG obéit aux normes du Code d'éthique de moralisation des marchés publics en vigueur au Bénin. Ainsi, de façon interne, un dispositif pratique est mis en place notamment :

18

- L'appel d'offres lancé par le Chargé du projet ;
- Évaluation des offres par un comité de sélection suivant le principe qualité/prix ;
- Signature de contrats ;
- Décaissement de 40% du montant ;
- Exécution de la prestation ;
- Évaluation de la qualité de la prestation ;
- Décaissement de 40% au cas d'une bonne exécution ;
- Décaissement de 20% à la réception finale de la prestation.

Il est à noter que l'appel à candidature commence à partir d'une prestation égale à 152 €. En dessous, le marché se passe de gré à gré par le conseil d'administration.

Voir Annexe tableau B3 qui fournit le budget quantitatif et estimatif du projet.

**CALENDRIER DES ACTIVITES (durée du projet peut être 2 ou 3 ans)
Annexe n°1 : TABLEAU B1**

Annexe n° 5 : TABLEAU B5 : CADRE LOGIQUE

Annexe n° 6 : Programmes Opérationnels
